

2022-5269
2023-12-21

[Contenant]

GROUPES 4 6 HERBICIDES

FORCEFIGHTER ALL IN

Concentré Émulsifiable

COMMERCIAL (AGRICOLE)

Un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans les cultures de blé (de printemps, de dur) et d'orge.

PRINCIPES ACTIFS:

Fluroxypyr, présent sous forme d'ester de 1-méthylheptyle	80 g/L
Bromoxynil, présent sous forme d'ester octanoate	200 g/L
MCPA, présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle	200 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**DANGER POISON
IRRITANT POUR LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**



No D'HOMOLOGATION. 35007 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**Pour l'aide médicale d'urgence appeler PROPHARMA au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)
En cas de déversement, de fuite ou un incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24 heures sur 24).**

CONTENU NET: 1L à vrac

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, MB R3B 0X1
1-855-264-6262

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Fatal si avalé. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Sensibilisant cutané potentiel.

Laver immédiatement le concentré de la peau ou des yeux.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute autre partie de la peau exposée.

Éviter la contamination des étangs, des ruisseaux, des rivières ou d'autres sources d'eau.

Éviter la dérive de pulvérisation sur des cultures autres que celles recommandées.

Entreposer le contenant fermé hermétiquement, loin des semences, aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des produits alimentaires.

NE PAS utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme étant des sites où des passants ou le public, y compris des enfants, peuvent être exposés pendant ou après la pulvérisation. Ces zones comprennent des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu, des terrains de sport, des bâtiments publics et tout autre site où les personnes du public, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément, se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utilisé du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison. Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.

Seuls les manipulateurs portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le concentré de ce produit. NE PAS les réutiliser.

Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi

par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Le produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient des matières actives et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées et les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé

à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou par le détaillant à l'intention de l'utilisateur :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

[Livret]

GROUPES 4 6 HERBICIDES

FORCEFIGHTER ALL IN

Concentré Émulsifiable

COMMERCIAL (AGRICOLE)

Un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans les cultures de blé (de printemps, de dur) et d'orge.

PRINCIPES ACTIFS :

Fluroxypyr, présent sous forme d'ester de 1-méthylheptyle	80 g/L
Bromoxynil, présent sous forme d'ester octanoate	200 g/L
MCPA, présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle	200 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**DANGER POISON
IRRITANT POUR LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**



No D'HOMOLOGATION. 35007 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**Pour l'aide médicale d'urgence appeler PROPHARMA au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)
En cas de déversement, de fuite ou un incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24 heures sur 24).**

CONTENU NET: 1L à vrac

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, MB R3B 0X1
1-855-264-6262

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Fatal si avalé. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Sensibilisant cutané potentiel.

Laver immédiatement le concentré de la peau ou des yeux.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute autre partie de la peau exposée. Éviter la contamination des étangs, des ruisseaux, des rivières ou d'autres points d'eau.

Éviter la dérive de pulvérisation sur des cultures autres que celles recommandées.

Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des produits alimentaires.

NE PAS utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme étant des sites où des passants ou le public, y compris des enfants, peuvent être exposés pendant ou après la pulvérisation. Ces zones comprennent des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu, des terrains de sport, des bâtiments publics et tout autre site où les personnes du public, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément, se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utilisé du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison. Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.

Seuls les manipulateurs portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le concentré de ce produit. NE PAS les réutiliser.

Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Le produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient des matières actives et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées et les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou par le détaillant à l'intention de l'utilisateur :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produit non-utilisé ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

Le FORCEFIGHTER ALL IN est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans les cultures de blé (de printemps, de dur) et d'orge.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

RESTRICTIONS SUR LA ROTATION DES CULTURES

Les champs ayant été précédemment traités avec le FORCEFIGHTER ALL IN peuvent être ensemencés l'année suivante en orge, en canola, en lin, en graminée fourragère, en lentilles, en moutarde, en avoine, en pois, en seigle ou en blé ou aménagés en jachère d'été.

MISES EN GARDE PROPRES AU PRODUIT

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant ou obtenir des conseils techniques du distributeur ou du conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

APPLICATEUR TERRESTRE

Laver le réservoir et les filtres, les tamis et les pastilles. Choisir les pastilles de buses pour pulvériser le volume recommandé à l'hectare. Ne pas utiliser de buses à jet miroir. Régler la hauteur de la rampe pour assurer une couverture uniforme des mauvaises herbes. S'assurer que toutes les pastilles sont en bon état et qu'elles pulvérisent le même volume.

Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

Éviter la dérive de pulvérisation sur la végétation désirée qui N'EST PAS mentionnée sur cette étiquette, car elle pourrait être endommagée. Éviter de contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières, les lacs et les autres sources d'eau. Ne pas pulvériser lors de périodes de grands vents alors qu'il y a risque de dérive. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive. Ne pas pulvériser lors de périodes de températures chaudes ou si les cultures sont stressées, car les cultures pourraient être endommagées.

MÉLANGE

Remplir le réservoir d'eau, jusqu'à la moitié. Ajouter la quantité requise de FORCEFIGHTER ALL IN et bien agiter. Ajouter les produits d'association entrant dans le mélange. Continuer de remplir le réservoir et agiter encore avant l'utilisation.

CULTURES

Blé (de printemps, de dur).
Orge.

VOLUME DE PULVÉRISATION ET PRESSION

Pour une application terrestre, appliquer dans 50 à 100 L d'eau à l'hectare à une basse pression (200 à 275 kPa). Pour optimiser les résultats lorsque la couverture végétale est dense ou si la plupart des mauvaises herbes sont au stade avancé de la croissance, un volume de bouillie de 100 L/ha est recommandé.

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION

Le blé (de printemps et dur) et l'orge peuvent être traités à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard. Une application avant le stade de la 2e feuille risque d'endommager la culture.

Appliquer le produit lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. On obtient les meilleurs résultats grâce à une application faite sur les plantules de mauvaises herbes. Seules les mauvaises herbes sorties de terre au moment du traitement seront supprimées. Les conditions de croissance extrêmes telle qu'une sécheresse ou des températures près du point de gel avant, au moment ou après le moment du traitement risquent de rendre la suppression des mauvaises herbes moins efficace et d'augmenter le risque de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Les feuilles mouillées au moment de l'application risquent de diminuer la suppression.

DOSE D'APPLICATION: 1,4 L/ha.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

RESTRICTIONS D'APPLICATION

- Ne pas utiliser les cultures traitées pour laisser paître le bétail ou du fourrage vert jusqu'à 30 jours après l'application.
- Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant d'être envoyé à l'abattoir.
- Délai de récolte des cultures traitées 60 jours après l'application.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Section 1 – LE FORCEFIGHTER ALL IN SEUL

Morelle d'Amérique*	Laiteron des champs*
Bardanette épineuse (jusqu'au stade de 4 feuilles)	Amarante à racine rouge (jusqu'au stade de 4 feuilles)
Chardon des champs*	Soude roulante (jusqu'à 5 cm)
Gaillet gratteron** (1 à 4 verticilles)	Bourse-à-pasteur (jusqu'au stade de 4 feuilles)
Lampourde glouteron*	Renouée scabre (jusqu'au stade de 4 feuilles)
Séneçon vulgaire (jusqu'au stade de 8 feuilles)	Persicaire pâle (jusqu'au stade de 4 feuilles)
Saponaire des vaches (jusqu'au stade de 4 feuilles)	Tabouret des champs (jusqu'au stade de 8 feuilles)
Sagesse-des-chirurgiens (jusqu'au stade de 4 feuilles)	Colza spontané (jusqu'au stade de 4 feuilles)
Kochia à balais*** (jusqu'à 5 cm)	Tournesol spontané (jusqu'au stade de 4 feuilles)
Renouée persicaire (jusqu'au stade de 4 feuilles)	Renouée liseron (jusqu'au stade de 8 feuilles)
Chénopode blanc (jusqu'au stade de 8 feuilles)	Moutarde des champs** (jusqu'au stade de 8 feuilles)
Silène noctiflore (jusqu'au stade de 4 feuilles)	Vélar fausse giroflée (jusqu'au stade de 8 feuilles)

* Arrêt de la croissance des parties aériennes seulement.

** Y compris les biotypes résistants au groupe 2.

*** Y compris le groupe 2 et les biotypes résistants au glyphosate.

NOTE: L'action de FORCEFIGHTER ALL IN est influencée par les conditions météorologiques. Une action optimale exige une culture active et une croissance des mauvaises herbes. La fourchette de température pour une action optimale est de 12°C à 24°C. Si les températures sont au-dessous de 8°C ou au-dessus de 27°C, l'action sera réduite. Un gel avant l'application (3 jours) ou peu après (3 jours) peut nuire à la suppression des mauvaises herbes et à la tolérance de la culture. La suppression des mauvaises herbes peut aussi être affectée par des conditions de stress, p. ex., sécheresse, chaleur ou froid, ou si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou si l'infestation est grave.

Section 2 – FORCEFIGHTER ALL IN en mélange en réservoir avec d'autres herbicides

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation,

soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

LE FORCEFIGHTER ALL IN peut être mélangé en cuve avec les herbicides suivants:

Blé de printemps:

- LADDER ALL IN®
- Herbicide Simplicity® GoDRI
- Herbicide Refine® SG
- Herbicide Traxos®

Blé de dur:

- LADDER ALL IN®
- Herbicide Simplicity® GoDRI
- Herbicide Traxos®

MISES EN GARDE PROPRES AU PRODUIT

NE PAS appliquer par voie aérienne.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (en mètres) nécessaires à la protection des:				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens/marins d'une profondeur de:		Habitats terrestres:
		Moins de 1m	Plus de 1 m	Moins de 1m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Le blé et l'orge	1	1	1	1	4

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le

calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que FORCEFIGHTER ALL IN est un herbicide du groupe 4 et du groupe 6. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à FORCEFIGHTER ALL IN et à d'autres herbicides du Groupe 4 et 6. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le FORCEFIGHTER ALL IN ou les herbicides du même Groupe 4 et 6 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communique avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Inc. au 1-855-264-6262.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Forcefighter et Ladder sont des marques déposées d'une compagnie du groupe ADAMA.
Simplicity, Refine et Traxos sont des marques de commerce de leurs compagnies respectives.